

LES CHRÉTIENS À LA RECHERCHE DE LEUR IDENTITÉ SYNDICALE...

L'Union Départementale C.F.D.T. de Loire-Atlantique a tenu son 37ème Congrès les 25 et 26 novembre 1978. A cette occasion, le Secrétaire de l'U.D., Bernard Henry, a présenté «*au nom du Conseil de l'U.D.*» un rapport d'orientation qui témoigne d'une certaine naïveté et doit être soigneusement analysé.

La C.F.D.T. dans le mouvement ouvrier. Notre identité.

Tel est le titre du premier chapitre. Après avoir fait référence à Fernand Pelloutier, Bernard Henry définit le syndicalisme comme étant «*un instrument de libération culturelle qui a été et est encore aujourd'hui pour des millions d'hommes et de femmes le moyen de découvrir toutes les dimensions de l'homme*»... Et voilà comment on peut rattacher la pensée de l'anarcho-syndicaliste Pelloutier à l'humanisme chrétien d'Emmanuel Mounier et de ses disciples. A la suite de quoi, il ne reste plus à Bernard Henry qu'à affirmer tranquillement que: «*La C.F.T.C. puis la C.F.D.T. sont en celà les héritiers de ce courant*».

Et voilà le «*syndicalisme chrétien*» de la C.F.T.C. puis de la C.F.D.T. devenu, par la grâce de Dieu (et de Bernard Henry) l'héritier de l'anarcho-syndicalisme des créateurs de la C.G.T.

Il faut toutefois reconnaître que Bernard Henry n'insiste pas outre mesure sur cet «*approfondissement doctrinal*» pour utiliser le langage des révérends Pères. Mieux, quelques lignes plus loin, le rapport prend soin de préciser avec une humilité toute chrétienne que: «*Créée en 1920, la C.F.T.C. était marginale dans le mouvement ouvrier... Le mérite des militants C.F.T.C. a été, jusqu'en 1945, de forger une organisation syndicale, un outil de lutte (contre qui?) qui commence à faire ses preuves (sic) durant les grèves de 1936*».

Leur légitimité...

Mais, o divine surprise, la C.F.T.C. cesse soudain, en novembre 1940, d'être marginale grâce au «*Manifeste des 12*» que le rapport cédétiste nous présente en ces termes:

«*A l'époque de la résistance avec la déclaration du «Manifeste des 12» (en riposte au corporatisme de Pétain) pour la première fois, ensemble la C.F.T.C. et la C.G.T. affirment leur volonté de ne rien renier du passé du mouvement ouvrier, notamment en réaffirmant les positions du syndicalisme français:*

- *il doit être anticapitaliste et opposé à toutes formes d'oppression des travailleurs,*
- *il doit accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt collectif,*
- *il doit être libre,*
- *il doit prendre dans l'état, toute sa place,*
- *il doit rechercher la collaboration internationale des travailleurs et des peuples*».

Malheureusement, pour la «*légitimité*» de la C.F.D.T., cette façon de présenter les choses constitue, à proprement parler, une véritable falsification historique.

D'abord, le manifeste des 12 n'a pas été élaboré «*par la C.F.T.C. et la C.G.T.*», mais par des militants à la C.G.T. et à la C.F.T.C. et qui n'engageaient qu'eux-mêmes. Autrement dit, il serait tout à fait faux de faire de l'appel des 12 une sorte d'ancêtre à l'accord C.G.T.-C.F.D.T.

Ensuite, il nous faut bien constater que Bernard Henry et ses amis ne manquent pas de culot en présentant le *Manifeste des 12* quasiment comme un acte de résistance «*en riposte au corporatisme de Pétain*», alors que le *Manifeste des 12* qu'ils se gardent bien de citer en entier (mais nous allons le faire à leur place) déclarait textuellement: «*Il n'y a pas à choisir entre le syndicalisme et le corporatisme. Les deux sont également nécessaires*».

Enfin, il nous faut également constater que les citations elles-mêmes du fameux Manifeste sont, par Bernard Henry, ou tronquées ou purement et simplement falsifiées.

C'est ainsi que les douze affirmaient froidement que le syndicalisme doit «*accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général*», dans la version cédétiste, «*intérêt général*» se transforme en «*intérêt collectif*», ce qui, dans la mythologie chrétienne, doit paraître plus... «*socialiste*».

Les Douze affirmaient également que le syndicalisme devait «*prendre dans l'Etat toute sa place*» et, ajoutaient-ils «*seulement sa place*».

Cette dernière formule est passée sous silence par nos cédétistes partisans, quant à eux, de l'intégration (sans restriction d'aucune sorte) des syndicats dans l'Etat.

Il nous faut, malgré tout, reconnaître à ce rapport le mérite d'une certaine franchise. En se référant au *Manifeste des 12* (comme nous à la Charte d'Amiens), la C.F.D.T. annonce enfin la couleur. La C.F.D.T., non seulement continue la C.F.T.C. mais demeure fidèle à l'idéologie corporatiste sur laquelle a été construite la centrale chrétienne.

Et c'est encore l'idéologie corporatiste qui sous-tend toutes les prises de positions de la C.F.D.T. en faveur du pseudosocialisme auto-gestionnaire cher aux néo-socialistes à la Marcel Déat ou à la Michel Rocard.

Les militants anarcho-syndicalistes regroupés à l'U.A.S. n'ont pas attendu le récent «*recentrage*» de la centrale chrétienne pour être fixés sur la nature, le rôle et la place de la C.F.D.T.

Il est vrai qu'ils ne doivent pas «*leur légitimité*» à la Révolution Nationale de Philippe Pétain!

Alexandre HEBERT.
